



## COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE SUBAQUATIQUE DU VAL- D'OISE

ASSOCIATION DECLAREE - LOI du 1 er JUILLET 1901  
Siège social : Île de loisirs, rue des Etangs BP 70001, 95001 CERGY-PONTOISE Cedex

### Compte Rendu

## Assemblée Générale Extraordinaire

Exercice 2014

Lieu :

Base de loisirs de Cergy-Neuville (espace « accueil »)  
Le 29 Novembre 2014, à 14h30.

#### I.Clubs présents ou représentés :

**C.N.C.S.A.M.**

**A.P.S.A.V.O. Cergy**

**G.P.I.A. L'Isle Adam**

**S.C. Persan/Beaumont**

**O.C.N.M. Osny**

**SECT.PLONG. LIBRE ASS. SPORTIVE D'Herblay**

**ASS. AMICALE SUB SARCELLES**

**SAGEM PLONGEE ILE DE France**

**TSN 95**

**PLONGEE 95.**

**C.I.P.S.M – M.J. SUB**

**AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE.**

**C.I. P.S M. Montmorency**

**C.O.M.A Argenteuil**

**C.P.S. Goussainville**

**S.C.A.F**

**A.P.S.M Ermont**

**CLUB SUB DE VILLIERS LE BEL**

**G.O.S.T**

**CLUB DE PLONGEE DANS FOSSES**

**C.M.G Subaquatique.**

**CERCLE NAUTIQUE 95**

22 clubs sur 38 sont présents ou représentés, avec 80 voix sur 111. L'assemblée peut donc délibérer valablement. Le quorum est atteint.

L'assemblée générale extraordinaire. se déroule en présence de :

- M. Francis Merlo , Président du comité interrégional Ile de France/Picardie de la FFESSM, Président adjoint de la FFESSM,
- M. Richard Pothier, Conseiller technique sportif régional (ministère des sports).

Jérôme Hladky, président, remercie l'ensemble des personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire et déclare l'assemblée générale extraordinaire du Codep 95 plongée ouverte.

## Ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire

Modification de l'adresse du siège social du Comité départementale plongée 95

### II. Proposition de changement du siège social de notre association:

Le président Jérôme Hladky présente le projet de changement d'adresse de notre association.

Le lieu proposé pour ce siège se situe à la base de loisir de Cergy :

**« Île de loisirs, rue des Etangs BP 70001, 95001 CERGY-PONTOISE Cedex »**

Les principales raisons évoquées sont :

- Meilleure réception du courrier en comparaison des difficultés rencontrées sur l'adresse actuelle de la piscine de Taverny, ou de nombreux courriers ont été égarés. A ce sujet, Jérôme rappelle la complexité à remplir en urgence le dossier du CDNS reçu que très tardivement.
- De créer un lieu permettant au Codep95 plongée de représenter l'ensemble des activités de nos commissions, avec une salle de formation, un local technique, et dans le but de fournir un partenariat sur le base de loisirs pour y développer notre activité.

Conformément à nos statuts de notre association, « Ce siège peut être transféré dans une autre commune du ressort territorial du comité par délibération de l'assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 4-3 des présents statuts. ».

Le vote est soumis à l'Assemblée présente :

Nombre de Vote contre: 0

Nombre de Vote en abstention : 0

**Le changement d'adresse de notre association est adopté à l'unanimité.**

Ce vote clos d'assemblée Générale Extraordinaire, présidé par M Jérôme Hladky, à 14h50.

Le Secrétaire Général  
Bruno Falh



Le Président  
Jérôme Hladky

